Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 131 (2010)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contrôle du miel 2010

Aux apicultrices et apiculteurs de la Suisse Romande,

Au moment où j'écris ces lignes, les hausses sont en train de se remplir. Dans certaines régions, là où les abeilles ont bien hiverné, nous espérons atteindre une belle récolte.

Après la récolte, c'est également le moment d'annoncer le miel aux contrôleurs de section ou régional et de retirer les labels. Cette année, aucun label ne sera distribué si le contrôle d'exploitation n'a pas été fait durant les 3 dernières années. Tous ceux qui ont eu le contrôle d'exploitation en 2007 seront revisités en 2011 (le certificat de contrôle est valable 4 ans).

Je rappelle que la date de péremption doit figurer sur tous les bocaux/pots/étiquettes. C'est aussi valable pour les apiculteurs qui ne font pas le contrôle d'exploitation. Pour les miels labélisés, les dates d'un délai de trois ans maximum sont autorisées.

J'encourage tous les apiculteurs/trices qui n'ont pas encore adhéré au nouveau contrôle de s'annoncer auprès du contrôleur de section.

Vous devez respecter les directives du Centre de recherches apicoles de Liebefeld (CRA) concernant la liste des produits de traitements *(voir page suivante)*, afin d'obtenir le label de qualité pour votre miel.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous souhaite une belle récolte de miel et une belle saison apicole.

Le responsable du contrôle du miel SAR, ***Ulrich Zaugg***

A VENDRE

Reines BUCKFAST 2010

issues de souches sélectionnées avec pédigrée

Prix: CHF 35.– + CHF 3.– par envoi

Buchser Sylvain, Mercier 10

2740 Moutier, tél. 032 493 14 84

sylvainbuchser@sunrise.ch

A VENDRE

Extracteur radial

Inoxydable avec moteur

9 cadres de hausse DB

Natel: 079 299 89 97

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux ALP
Centre de recherches apicoles

Produits chimiques à usage apicole en Suisse (État au 24.9.2009)

Lutte contre Varroa

Article, nom commercial	Matière active	Mode d'application	Statut *
Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Trait. ponctuel et longue durée	CRA
Acide lactique, solution aqueuse	Acide lactique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, cristaux	Acide oxalique	Évaporation	CRA
Acide oxalique, solution aqueuse	Acide oxalique	Traitement par aspersion	CRA
Acide oxalique, solution sucrée	Acide oxalique	Traitement par dégouttement	CRA
Api Life Var	Thymol	Évaporation d'un support	S, CRA
Apiguard	Thymol	Évaporation d'un gel	S, CRA
Bayvarol	Fluméthrine	Bande plastique imprégnée	S
CheckMite	Coumaphos	Bande plastique imprégnée	S
Oxuvar	Acide oxalique	Traitement par dégouttement	S, CRA
Perizin	Coumaphos	Traitement par dégouttement	S
Thymol cristallisé	Thymol	Évaporation d'un support	CRA
Thymovar	Thymol	Évaporation d'un support	S, CRA
Appareils: - Diffuseur acide formique : Apidea, Burmeister, FAM, Liebig, Nassenheider, Universal, Wyna-Delux - Évaporateur acide oxalique : Varrox, Varrex, Varrogaz, appareile-OSV		Traitement longue durée Évaporation	CRA CRA

Lutte contre Acarapis

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Trait. ponctuel et longue durée	CRA

Lutte contre la fausse teigne

Acide formique, solution aqueuse	Acide formique	Évaporation	CRA
Acide acétique, solution aqueuse	Acide acétique	Évaporation	CRA
Mellonex	*Bac. thuringiensis*	Traitement par aspersion	CRA
Produit B 401	*Bac. thuringiensis*	Traitement par aspersion	CRA
Mèche soufrée	Soufre	Traitement par fumigation	CRA
Bombe sous pression au soufre	Soufre	Traitement par fumigation	CRA

Désinfection des maladies du couvain

Soude, solution aqueuse chaude	Carbonate de sodium décahydrate	Nettoyage	CRA
Soude caustique, solution aqueuse	Hydroxyde de sodium	Nettoyage	CRA

*** Statut**: S = autorisé par Swissmedic CRA = conseillé par le Centre de recherches apicoles
Pour chacun des produits, il faut suivre strictement les recommandations d'emploi officielles. Des moyens de lutte autres que ceux indiqués ici sont interdits en Suisse en apiculture. Pour la lutte contre les maladies des abeilles (loques européenne et américaine, Varroa, Acarapis, couvain calcifié ou sacciforme, Nosémose, Amibiase, fausse teigne) suivre les directives et les recommandations du Centre de recherches apicoles (voir site www.apis.admin.ch).

Vente de reines

La décision du comité SAR concernant les annonces portant sur les ventes de reines *(RSA, mai 2010, p. 23)* a suscité quelques réactions.

Compte tenu du délai très court ne permettant pas aux éleveurs-vendeurs de reines de s'adapter, le comité a pris la décision de suspendre pour une année la clause qui demande que la mère soit inscrite dans Beebreed.

Le comité a également décidé la publication de toutes les annonces de ventes de reines (Carnica et Buckfast) qui lui sont parvenues de la part de membres de la SAR.

La SAR démontre ainsi à tout un chacun sa volonté de normaliser avec l'association Buckfast la situation conflictuelle née de la création de la station de fécondation Buckfast de Dent-de-Lys, station qui nous a obligés à cesser l'exploitation de la station de fécondation Carnica de Moléson (en fonction depuis 1978), à cause d'une importante pollution génétique.

Le 25 mars 2010, M. Ruedi Ritter d'apisuisse a proposé, lors d'une réunion avec les représentants SAR et Buckfast, MM. Maquelin et Paroni, un projet d'accord concernant la reconnaissance mutuelle des stations de fécondation. Ce projet d'accord revêt une importance capitale pour la SAR et nous y adhérons totalement, car en aucun cas nous n'accepterons de voir se répéter le même scénario qui a mis hors jeu Moléson dès 2003.

Nous pensons donc que notre décision de publier toutes les annonces de vente de reines est un signe extrêmement positif de la SAR à l'égard des éleveurs Buckfast.

Nous pensons donc, tout à fait logiquement et de bon droit, pouvoir recevoir le même signe positif en retour qui consiste en l'acceptation par l'association Buckfast de l'accord proposé par M. Ritter.
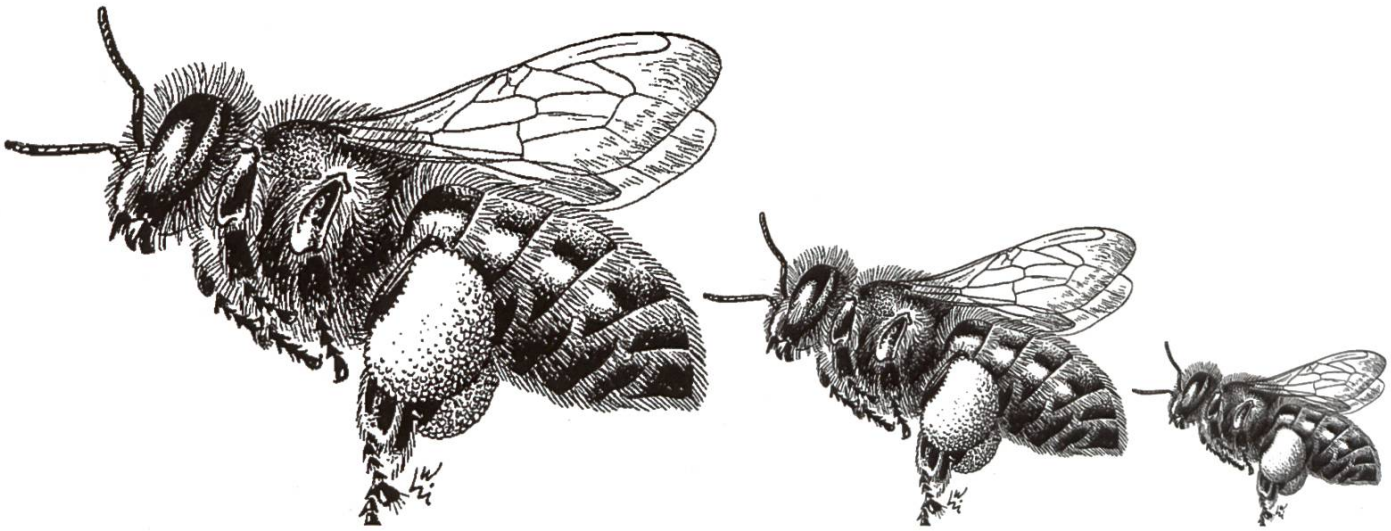
Le comité SAR
Le président de la commission d'élevage SAR